

Monuments infos

Mars 2018

Numéro 78



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

C'est encore l'hiver, mais on sent que le printemps n'est pas loin et vous pouvez compter sur la CGT pour faire monter la température en commençant **page 3** par l'édito qui fait feu de tout bois contre les politiques iniques du gouvernement ;

puis en **pages 4, 5, 6 et 7** : un dossier spécial «Action Publique 2022» qui vous fera monter le rouge au front ;

en **page 8** : au coeur de l'hiver le Panthéon et l'Arc de Triomphe étaient déjà sur des charbons ardents ;

page 9 : ça bout avec l'appel à manifester pour le journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars ;

Autre dossier « muy caliente » **pages 10 , 11 et 12** : les actualités sur la sortie du décret-liste et le plan de titularisation des contractuels ;

en **pages 12, 13 et 14** : le SNMH-CGT dans le chaudron de son VIIIème congrès ;

pages 14 et 15 : le bourgeonnement des brèves de CMN nous réchauffe le sang avec des nouvelles des monuments ;

et pour finir **page 16** : la torride éphéméride et le non moins chaud-bouillant bulletin d'adhésion qui n'attend que vous !



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. Syndicat majoritaire au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos cotés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos cotés au quotidien au travail.



Macron : ton univers (im)pitoyable !

Fillon avait promis « le blitzkrieg » devant le patronat durant sa campagne présidentielle, Macron l'a réalisé ! C'est-à-dire une guerre éclair contre le monde du travail via des ordonnances concoctées durant l'été pour casser le code du travail, autrement dit les droits collectifs : faciliter les licenciements, rendre les accords d'entreprise et contrats de travail moins contraignants que la loi... C'est aussi la hausse de la CSG des salariés et des retraités qui impacte leur pouvoir d'achat déjà bien faible...sans compter pour les étudiants la baisse des allocations logement et Parcours Sup qui prépare une sélection (discrimination ?) pour l'accès à l'enseignement supérieur. Encore deux vastes chantiers de démolition qui s'annoncent : le démantèlement du réseau ferroviaire avec la casse du statut des cheminots et Action publique 2022 qui prévoit la suppression de 120 000 emplois dans la Fonction publique.

Mais ne soyons pas rabat-joie en récompense de tous ces efforts demandés au nom de la solidarité nationale, Macron sait se montrer généreux. Jugez plutôt.

Avec la réforme fiscale, le pouvoir d'achat de 90 % de ceux qui gagnent le moins va augmenter de... 15 à 20 euros par mois, voire baisser pour les retraités. Quant aux 10 % qui gagnent le plus, ils gagneront eux environ 125 euros par mois, les 1 % les plus riches touchant le jackpot avec la « réforme » sur la suppression de l'impôt sur la fortune (et là ça peut se chiffrer en millions d'euros pour les plus grandes fortunes). La philosophie en est simple « plus t'es riche, moins tu payes ».

Avec les ordonnances sur le code du travail permettant de faciliter les licenciements, aujourd'hui Pimkie, Carrefour et PSA mettent à la rue nombre de salariés... Pour les grands patrons et les actionnaires là encore : Jackpot !

Salariés aujourd'hui, privés d'emploi demain, dont il faudra renforcer le contrôle comme le prévoit le gouvernement, deviennent les boucs émissaires de la crise.

Bref Macron s'est bien préoccupé du pouvoir d'achat, celui de ses potes, pas le nôtre! Mais après tout confier l'État à un banquier, c'est comme confier sa cave à un alcoolique.

Toutes et tous en grève le 22 mars.

**Journée de mobilisation de la fonction publique
rejointe par les étudiants, les cheminots...**

Action publique 2022: On n'en veut pas!

Le gouvernement a lancé sa campagne « Action publique 2022 : pour une transformation du service public ». Un comité (CAP 2022) est chargé de faire des propositions. Ce comité est composé de hauts fonctionnaires, de politiques ou d'économistes. Autant dire une bande de technocrates totalement coupés de la réalité du service public avec pour seule idéologie une politique économique libérale qui a montré son côté violent et néfaste sous l'ère Thatcher. Leur objectif : rechercher les missions qui pourront être totalement abandonnées, et celles qui pourront être confiées au secteur privé dans le but ultime de supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires.

La Fonction publique sur l'autel de la rentabilité

Le programme « Action publique 2022 » est le nom de la politique mise en place par le gouvernement pour « redresser le pays ... » ; en réalité pour répondre aux injonctions du patronat, il s'agit de réaliser plus de 60 milliards d'euros d'économie entre 2018 et 2022 afin d'alléger la « charge administrative » des entreprises, estimée à 60 milliards d'euros par le Premier ministre. Concrètement, il s'agit de permettre aux entreprises de baisser les salaires, de moins contribuer à l'effort collectif des cotisations et de l'impôt dans l'objectif d'optimiser leurs profits et mieux servir les actionnaires. De par son ampleur en termes d'économies, il touche les administrations publiques, territoriales et de protection sociale. C'est un programme clairement anti-social et qui vise à réduire la voilure du service public, sa place et son rôle auprès de la population, des associations, des professionnels et des Collectivités dans les territoires. C'est un nouveau pas dans le désengagement de l'Etat.

Technocratique, autoritaire, et comptable, AP 2022 est construite sur le mépris du travail et des missions, fort loin de la satisfaction des besoins sociaux et culturels des usagers. Sa mise en œuvre aurait des conséquences funestes pour les services publics, les personnels et les usagers. Et c'est par voie de presse, suite à une fuite d'informations, que nous avons appris les mesures programmées dans le cadre d'AP 2022 au ministère de la Culture.

Quel ministère de la Culture de demain ?

Le ministère de la culture n'est pas épargné, bien au contraire. Il s'agit dans les grandes lignes :

- de supprimer 50 000 emplois Équivalent Temps Plein dans la fonction publique de l'État, dont près de 2000 à 3000 au ministère de la Culture ; déjà 334 suppressions d'emplois au minimum sont programmées en administration centrale et notamment l'externalisation de 200 emplois de la filière accueil, surveillance et magasinage ;

- de recentrer l'administration centrale sur ses fonctions stratégiques et régaliennes pour en faire une administration technocratique, hors-sol, déconnectée des réalités sociales et territoriales et ne plus être en capacité de garantir la cohérence des politiques nationales ;

- de privatiser-externaliser, voire d'abandonner des missions pour réduire les capacités d'agir du ministère, sa place et son rôle ;

- de transférer des missions à d'autres collectivités publiques au péril de la cohérence des politiques nationales ;

- de redéfinir les modalités d'aides à la création artistique pour réduire le nombre d'emplois en administration et favoriser la concentration financière dans le champ de la création au risque de mettre à mal la diversité culturelle et le réseau fragile de la création ;

- de transférer les dix-sept musées-service à compétence nationale à d'autres administrations publiques pourvu qu'ils ne restent pas en administration centrale, et peu importe si la priorité des politiques muséales est ailleurs ;

- d'amputer la collecte des archives, par le concept des « archives essentielles et de réévaluation fonds », pour en réduire le coût au mépris des fondements démocratiques de la mission archives ;

- de confier la gestion de tous les personnels des établissements, actuellement faite en administration centrale, aux responsables d'établissements et de directions régionales au risque d'accroître encore plus les inégalités de traitement, la précarité et de rendre très difficile la mobilité des agents. Ceux-ci ne seraient plus alors des agents du ministère de la Culture mais des établissements ;

- d'externaliser des emplois des filières professionnelles du ministère à commencer par la filière accueil et surveillance, qui verra dans les dix prochaines années 27 % de ses effectifs partir à la retraite, et ainsi ne plus recruter en catégorie C dans les emplois publics au ministère de la Culture au mépris du pacte social et républicain ;

- de fermer des chaînes publiques et fusionner des institutions de l'audiovisuel public pour faire des économies alors que le rôle de ce service public est d'améliorer la qualité de la conversation publique dans le débat démocratique, indispensable à la vie politique, sociale et culturelle ;

Ainsi, au prétexte que le service public culturel serait un coût, le ministère de la Culture se verrait subir une purge dont on peut déjà dire que, si au regard des économies demandées aux administrations – 60 milliards d'euros –, son apport serait ridicule ; en revanche, les effets sur son devenir même seraient considérablement nuisibles à son action et à son développement. Clairement, le ministère de la Culture, en tant que ministère de plein exercice, est en danger.

Archives nationales

A juste titre, la communauté des chercheurs, universitaires, étudiants, généalogistes ou simples citoyens, s'est alarmée du chantier CAP 2022 du gouvernement pour ce qui concerne les archives !

Plusieurs appels et pétitions (Action publique 2022, « Non, Mme Nyssen les archives sont une richesse, pas un coût » ou « Les archives ne sont pas un stock à réduire » ou encore « L'Appel de Montreuil » ont lancé une alerte sur cet enjeu démocratique. En effet, **les documents d'archives permettent d'écrire l'histoire ; a contrario, leur absence permet de la réécrire. Ils servent à tout un chacun pour établir des droits** (nationalité, succession, retraite...) Les médias se sont faits les relais de cette inquiétude, donnant la parole aux chercheurs et permettant également au ministère de la culture de répondre.

Ainsi le directeur des Archives de France et la directrice des Archives nationales ont banalisé le concept d'archives essentielles et insisté sur la nécessité de sélectionner plus les archives, compte-tenu de la production exponentielle de papier et du risque conséquent de rater ou de détruire des archives historiques importantes...

Voyant la contestation monter, la ministre de la Culture Françoise Nyssen, son président du Conseil Supérieur des Archives Jean-Louis Debré, son délégué interministériel des Archives de France Vincent Berjot et son directeur des Archives de France Hervé Lemoine veulent faire croire qu'ils vont ouvrir la discussion, concerter, s'interroger sur « un socle commun des archives historiques » à sauvegarder. Cela commencerait par une grande et large concertation au Conseil économique, social et environnemental le 8 février 2018...

Loin de sauvegarder des archives, cette nouvelle politique vise à faire de la place, à dégager du kilomètre linéaire en collectant moins d'archives et en détruisant une partie des archives définitives déjà en magasins ... Et cela a déjà commencé ! CAP 2022 ne vient donc qu'encadrer et accélérer un processus déjà « En Marche » aux Archives nationales depuis

Musées

Chargé par la ministre d'ouvrir la concertation sur l'évolution des musées ayant un statut de Service à Compétence Nationale (SCN), le Service des Musées de France (SMF) a exposé 6 « pistes » ou « hypothèses de travail » possibles qui réglerait les « freins » rencontrés par ces musées dans le but de les rendre plus « efficaces ».

Les directeurs des musées SCN et de la RMN-GP ont été réunis à deux reprises afin de dresser un diagnostic sur les particularités de leur établissement : situation géographique, statut des collections, partenariats existants ou possibles avec des institutions proches, atouts et difficultés dans le mode de gestion (restauration/acquisitions, budget, RH, programmation culturelle, accueil du public, missions de la RMN-GP), entretien du bâtiment. Puis chacun devant rendre la liste des 6 scénarii proposés par ordre de préférence.

Ces 6 pistes ont toutes en commun la liquidation du statut des musées nationaux SCN et proposent leurs transformations :

- En Groupement d'Intérêt Public (GIP).
- En Établissement Public Administratif (EPA), dans un

2014 ! Ainsi en août 2016, **une grande partie des archives définitives du dépôt légal ont été détruites**, sous la pression du SIAF et de la direction des Archives nationales.

Il est désastreux que **pour gagner à peine plus de 200 mètres linéaires** la direction du service interministériel des Archives de France et des Archives nationales aient poussé à la destruction d'une partie de la collection de la Bibliothèque nationale, destruction qui a pour conséquence de ne plus disposer pour la période 1925-1993 d'aucune des deux collections complètes de déclarations individuelles (la collection du ministère de l'Intérieur ayant été détruite précédemment).

C'est terrible quand on sait que chaque déclaration imprimeur et/ou éditeur était remise en plusieurs exemplaires et qu'il aurait été certes fastidieux mais simple de les dédoublonner pour garder au moins une collection intégrale !

Réalisée en août 2016, cette élimination vient d'être dénoncée par les historiens du livre pour qui ces déclarations contenaient des informations essentielles, celle du premier tirage d'un ouvrage, ce type d'information permettant d'avoir une idée plus exacte de la diffusion d'un ouvrage.

Faute de budget et de place, il faudrait donc détruire et éliminer des archives ! La politique de Françoise Nyssen pour 2017-2022, c'est la politique du vide par le vide !

Ironie de l'histoire, la destruction a commencé en 2016 avec les archives d'une institution pluriséculaire, le dépôt légal. Créé en 1537 par François 1er, il oblige les éditeurs et les imprimeurs à déposer un exemplaire de chacune de leurs publications à la Bibliothèque du roi. Ce modèle s'est ensuite étendu à d'autres pays européens au XVIIe siècle, contribuant ainsi à l'enrichissement des bibliothèques nationales et à la préservation du savoir. Pour mémoire, le texte du mandement de François 1er de 1537, conservé aux Archives nationales, a été inscrit au Registre de la mémoire du monde de l'Unesco, en 2011, au moment même où la réévaluation des fonds était en gestation...

Établissement public fédérateur (Maison de l'Histoire de France : le retour).

- En renforçant l'ancrage territorial, par exemple en créant des Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC).
- Par le rattachement à un EP muséal existant.
- Par le rattachement à la RMN-GP ou au Centre des Monuments nationaux (CMN).

Ces pistes de travail seront transmises au cabinet de la ministre fin mars. Les sujets **externalisation-privatisation des missions de la filière accueil, surveillance et magasinage (ASM)**, ou du transfert des actes de gestion pour les EP (emplois, budgets, finances, gestion des carrières, prestations sociales...), les responsables du SMF indiquent que « le Secrétariat Général du ministère s'en charge », en toute discrétion visiblement.

La CGT a dénoncé la méthode de cette « concertation » en huis clos, à marche forcée, où seuls les directeurs auraient une vision sur leur musée, où toutes les décisions seraient prises en amont, une « concertation » où les représentants du personnel ne disposent d'aucun document de travail

et sont placés au pied du mur d'une « concertation » par sa forme et sa nature déloyale et insincère.

Pourtant la CGT a des propositions notamment en matière de défense des politiques culturelles, des missions et du service public, d'améliorations des budgets, de créations d'emplois, de lutte contre la précarité, d'amélioration des conditions de travail. Mais jamais elles n'ont été évoquées. Le cadre est bien contraint, CAP 2022, l'objectif est de se débarrasser complètement du SMF et de la gestion des musées nationaux.

Les musées nationaux qui bénéficient du statut de SCN cumulent une fréquentation d'environ 1 million de visiteurs par an. Leur transformation en Établissement Public (EP) les mettrait en danger de disparition et les lancerait dans la course éperdue aux ressources propres et à la marchandisation de leurs collections avec, côté visiteurs, une inflation du prix d'entrée à la clé...

Le service public culturel et muséal de l'État se mesurerait-il au nombre de visiteurs accueillis dans ses services et établissements ? L'intérêt patrimonial et scientifique des collections s'apprécie-t-il à l'aune des ressources propres qu'il peut engendrer ? Avec CAP 2022, oui ! Comme si les

Centre des monuments nationaux

Si les monuments nationaux ne semblent pas directement cités dans Action publique 2022, ils sont pourtant directement concernés par cette politique d'abandon d'emplois et de missions, et plus largement de désengagement de l'État.

En vingt ans, le nombre de fonctionnaires au CMN n'a cessé de diminuer au point où ils sont devenus minoritaires au sein du CMN. Abandon de missions (l'entretien par exemple), non remplacement de départ à la retraite (jardins ou surveillance), recrutement massif de contractuels en lieu et place de fonctionnaires, explosion de la précarité où les personnels deviennent une variable d'ajustement à l'encontre des intérêts du service public voilà la politique du personnel menée par le CMN depuis longtemps.

Cela a entraîné un sous-effectif chronique, une dégradation des conditions de travail, un dumping social (recours à des précaires via les vacations) et une casse du collectif de travail. Mais c'est aussi les conditions d'accueil et de sécurité des biens et des personnes qui sont mises à mal jusqu'à l'ouverture même de certains monuments mise en cause.

La levée de dérogation, bien qu'insuffisante sur les emplois concernés et les modalités de titularisation, est une avancée historique pour un retour à la règle (les emplois de la fonction publique – sauf exception – devant être tenus par des fonctionnaires). Mais aujourd'hui Action publique 2022 entend privatiser la filière accueil surveillance qui est au cœur des missions du CMN. Or, cette filière est essentielle tant en termes d'accueil, de sécurité (ce qui n'est pas rien en période de plan Vigipirate) mais aussi de médiation culturelle.

L'accueil et surveillance sont des missions essentielles dans

difficultés que rencontrent aujourd'hui les Établissements Publics y compris des établissements à forte fréquentation (Le Louvre, Versailles, Orsay) n'existaient pas.

Tout au contraire, la CGT réaffirme la modernité du statut de SCN qui permet la mutualisation des moyens, le maintien des activités et l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés. Pour la CGT les « freins » rencontrés pour leur développement sont surtout les plafonds d'emplois et des budgets lamentables...

La CGT propose une 7ème piste : l'abandon du projet CAP 2022 ; la transformation du SMF en Direction des Musées de France (DMF), le retour à une direction d'administration centrale métier de plein exercice, aux missions renforcées, aux effectifs augmentés, à la tutelle des EP musclée ; l'arrêt de toutes les suppressions d'emploi programmées, le remplacement de tous les départs à la retraite ; des créations d'emplois dans tous les métiers, filières et catégories de postes de fonctionnaires ; un plan d'amélioration des carrières ; le versement des primes prévues en administration centrale à tous les agents des musées SCN. Car aucun des scénarii que l'on nous présente n'ouvrira le moindre espace muséographique ni n'améliorera l'accueil du public.

les monuments. Il ne faut pas attendre des drames pour se rendre compte que des agents qui connaissent leurs monuments sur le bout des doigts ne sauraient être remplacés par des agents d'une entreprise privée dont la seule finalité est de tirer les prix – et donc les salaires – par le bas. Pouvoir prévenir clairement et rapidement des secours en cas d'incident ne s'improvise pas, loin de là. Quand s'ajoute à cela des périodes de surveillance particulière comme Vigipirate, la responsabilité des agents et de l'établissement s'en voit alourdit et on ne peut pas improviser les connaissances et les réflexes requis par ces missions. Des sites comme le Mont Saint-Michel, le domaine national de Saint-Cloud, l'abbaye de Cluny, le château comtal de Carcassonne ne s'appréhendent pas facilement, des monuments comme les châteaux de Champs-sur-Marne ou Aulteribe demandent une surveillance particulière des collections.

Surveiller un lieu culturel n'est pas surveiller un supermarché : avoir des agents qui ont le sens du contact, la connaissance du lieu et de son histoire est une richesse auprès des publics. Ce sont des qualifications que l'on ne saurait sous-évaluer ou nier au risque de remettre en cause le service public culturel.

Par ailleurs, nombreux sont les visiteurs du CMN à bénéficier d'une visite commentée leur donnant accès à la compréhension historique et architecturale du monument dans lequel ils viennent d'entrer. Et cela fait partie du droit d'entrée dont ils se sont acquittés. Le CMN peut ainsi s'enorgueillir d'un service public culturel de qualité et d'agents ayant à cœur de remplir leurs missions. Mieux que Stéphane Bern ou des Racines et des Ailes à la télévision, les visiteurs des monuments ont un contact privilégié au patrimoine grâce aux visites commentées ou conférences. Les agents d'accueil et

surveillance du Centre des monuments nationaux ont un fort enracinement dans leur lieu et son histoire, et ne sont pas pour rien dans l'attachement que les publics ont aux monuments qu'ils visitent et plus largement au patrimoine. En sus des adjoints d'accueil et surveillance, il y a également des chargés d'actions culturelles, d'actions éducatives et des conférenciers qui apportent également énormément en termes de médiation culturelle. Cela devrait permettre d'enrichir la filière surveillance pour de meilleurs déroulements de carrières allant jusqu'au technicien des services culturels (TSC) et ingénieur des services culturels (ISC). Malheureusement, en ce qui concerne les conférenciers Île-de-France, ce service qui fut durant des décennies une véritable référence dans le milieu culturel, celui-ci disparaît au fur et à mesure des départs à la retraite. **Donner les moyens d'approfondir les connaissances d'un monument devrait être une priorité du CMN quel que soit le support de la médiation choisie : qu'elle soit humaine, écrite, numérique... les agents ont une connaissance de leur site qui doit être mieux mise en valeur tant dans les missions qui leur sont attribuées et que dans leurs déroulements de carrière. Il faudrait ouvrir des concours pour augmenter les effectifs dans cette filière et permettre à chacun d'y progresser.**

Par ailleurs, **Action publique 2022 préconise la gestion directe des personnels.** Ce dont rêvent le président et la directrice générale. Et pour cause : les fonctionnaires per-

draient de leur indépendance puisque leur employeur ne serait plus le Ministère de la culture mais le Centre des monuments nationaux. Ainsi, le disciplinaire relèverait du CMN. La mobilité serait aussi moins aisée, car il peut y avoir une différence de traitement d'un établissement à un autre (en matière de prestations sociales, qualité de formation professionnelle...). On entrerait davantage encore dans des esprits de clocher perdant ainsi de vue les finalités des politiques publiques. **L'abandon de missions, de métiers au sein de l'administration centrale pour les transférer dans les établissements publics nous concerne donc au premier chef. C'est la suite logique d'un abandon de mission de l'État.**

L'autonomie de gestion des personnels va de pair avec l'autonomie financière. C'est la course aux ressources propres, c'est la concurrence entre établissements publics, du toujours plus de monde. Alors qu'il pourrait y avoir des collaborations : plutôt que de vouloir toujours plus de visiteurs au château de Versailles où les conditions de visite sont lamentables et les tarifs prohibitifs, on ferait mieux de chercher à développer des sites comme Fontainebleau ou Ecoeu. Cela relève de l'aménagement du territoire. Et c'est également vrai pour nos monuments. On ferait bien de se tourner vers les monuments les moins fréquentés pour mieux les faire connaître, et les rendre plus attractifs plutôt que de les laisser à l'abandon au sens propre comme au sens figuré.

**Il n'y a pas d'économie à faire au ministère de la Culture
Il y a juste une priorité : la Culture**

GREVE

22 MARS

Ce que porte le SNMH-CGT

Le SNMH-CGT avec la CGT-Culture sont bien décidés à organiser la résistance à AP 2022, à rassembler dans l'unité la plus large pour y faire opposition et porter l'ambition d'un ministère de la Culture de plein exercice au service de l'émancipation et de la lutte contre les inégalités culturelles, et, à gagner les revendications des personnels qui travaillent pour un service public qui porte des valeurs d'émancipation et de culture commune, généreuse et fraternelle.

ACTION

TOUS ENSEMBLE!

C'est pourquoi, nous revendiquons :

- le retrait d'AP 2022 et des moyens nécessaires à l'exercice des missions ;
- un ministère de plein exercice et des politiques publiques au service de l'émancipation humaine, de la lutte contre les inégalités culturelles et pour le développement de la démocratie culturelle ;
- une organisation du travail qui respecte les agents, privilégie le travail réel et redonne du sens au travail ;
- la revalorisation des carrières, des salaires et des régimes indemnitaires, l'organisation régulière de concours ;
- l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;
- l'égalité de traitement et la correction des disparités notamment entre filières ;
- des créations d'emplois, le remplacement de tous les départs à la retraite et l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- un plan de résorption de la précarité et la levée des dérogations ; le maintien de la rémunération des agents contractuels titularisables dans le cadre du Sauvadet ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail et des coopérations, le respect du travail ;
- une politique ministérielle efficace de luttes contre les discriminations.

MANIFESTATION

**TOUS EN GRÈVE LE 22 MARS
POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC !
POUR LA DÉFENSE DE LA CULTURE !**

L'Arc de Triomphe et le Panthéon montent en pression...

Épisode 1 : Le Panthéon sous tension décide de passer à l'action.

Le 23 janvier le SNMH-CGT déposait un préavis de grève pour le 30 janvier pour le Panthéon et l'Arc de Triomphe. En effet, malgré les engagements de la direction du CMN les agents du Panthéon attendaient depuis de longs mois que la **situation de souffrance au travail reconnue par tous**, CMN comme organisation syndicale, soit enfin solutionnée.

Pour mémoire, en mai 2017 le SNMH-CGT avait fait une saisine du CHSCT Paris-Siège-Petite-Couronne pour qu'il missionne un cabinet indépendant pour faire une expertise agréée au Panthéon. Il aura fallu attendre le 7 décembre pour que le cabinet SECAFI puisse présenter au CHSCT son pré-rapport d'expertise à la suite de quoi le CMN devait envoyer dans les deux jours ses observations pour l'établissement du rapport définitif...

Au bout de six semaines sans nouvelles du CMN, et l'ambiance n'ayant pas changé au Panthéon, les agents ont donc décidé de se mobiliser pour qu'enfin le CMN prenne ses responsabilités.

A l'Arc de Triomphe, des similitudes quant à l'organisation qui a généré la situation de souffrance au travail au Panthéon ont amené les agents à se joindre au mouvement initié par le Panthéon avec des revendications propres à l'Arc de Triomphe notamment en ce qui concerne les questions d'effectifs et de conditions d'emplois.

Malgré des négociations avec le CMN concédant de timides avancées, **le 30 janvier les deux monuments ferment au public, et une bonne trentaine d'agents envahissent le CHSCT Central du CMN** afin d'interpeller le Président du CMN sur leurs insupportables conditions de travail. Ils obtenaient ainsi un rendez-vous avec Philippe Belaval pour entamer de vraies négociations.

Infos caisse de Solidarité :

Une caisse de solidarité a été mise en place pour aider les agents de l'Arc de Triomphe qui ont pour certains plus d'une semaine de grève à leur actif.

Vous pouvez envoyer vos dons au SNMH-CGT 61, rue de Richelieu en précisant « Solidarité Arc de Triomphe ». Chèques à l'ordre de SNMH-CGT, un reçu sera envoyé pour chaque don.

C'est aussi par ce genre de gestes que la solidarité se construit au sein de notre établissement, la lutte des agents de l'Arc de Triomphe est bien celle de tous les agents du CMN.

Épisode 2 : L'Arc ne lâche rien sur les effectifs!

Les agents du Panthéon ayant obtenu des engagements concrets quant à la mise en œuvre d'un plan d'action issu des préconisations du rapport d'expertise ainsi que des mesures d'apaisement de l'ambiance et des conditions de travail, ils décident de suspendre leur mouvement après un jour de grève.

Mais les agents de l'Arc de Triomphe quant à eux continuent le mouvement et c'est au terme d'un marathon de près de **deux semaines de grève, plusieurs jours de fermeture du monument, de nombreux des agents se déclarant grévistes tous les jours** que le SNMH-CGT et le Président du CMN signent un protocole de fin de grève avec des avancées significatives en termes d'emploi et de conditions de travail.

De nombreuses avancées ont été obtenues notamment sur les questions du sous-effectif (passage de 34 à 40 agents d'accueil et de surveillance et renforcement de l'équipe des nocturnes), des conditions d'emploi des vacataires (fin des contrats renouvelés mois par mois et embauche sur la durée prévisible du besoin), et des conditions de travail (enquête du CHSCT, lutte contre les discriminations et l'iniquité de traitement, fin du travail isolé, formation et repositionnement des encadrants...)

Si des avancées notables ont été obtenues auprès de la direction du CMN, il est regrettable que **le ministère de la Culture n'ait pas pris ses responsabilités** notamment en ce qui concerne l'emploi. En effet, le plafond d'emploi du CMN reste le même et si nous avons pu obtenir satisfactions sur l'Arc de Triomphe en ce qui concerne le nombre de postes pourvus, nous n'avons toujours pas d'engagement du ministère quant à l'affectation sur le CMN d'agents issus du concours d'AASM ce qui veut dire que l'augmentation du nombre de postes sur l'Arc se fera à niveau d'emploi constant au CMN.

En d'autres termes, il s'agit donc pour nous d'une étape dans la lutte pour l'emploi et les conditions de travail au CMN. **Tous les monuments ont intérêt à se mobiliser pour obtenir des postes supplémentaires, l'ouverture de concours et le relèvement du plafond d'emploi de l'établissement.**

Nous préparons ces mobilisations notamment dans le cadre de la **grève de la fonction publique prévue le 22 mars contre le projet du gouvernement « Action Publique 2022 »** qui prévoit une saignée massive dans les services publics, la destruction de nos métiers avec externalisation de nos missions et même des « plans de départs volontaires ».

La lutte des agents de l'Arc de Triomphe et du Panthéon nous démontre que la résignation n'est pas la seule issue. Oui des luttes peuvent être victorieuses et si nous voulons défendre nos droits et nos emplois il est possible de se battre et d'obtenir gain de cause.

Journée internationale des DROITS DES FEMMES

Non, la journée du 8 mars n'est pas la journée de la femme où les hommes et le patronat seraient amenés à faire montre de gentillesse, de courtoisie ou autres démonstrations de paternalisme...voire d'infantilisme vis-à-vis de leurs homologues féminins.

Le 8 mars est une journée internationale pour réclamer le droit à l'égalité dans le monde du travail comme dans la vie de tous les jours (répartition des tâches ménagères, coparentalité, inégalités salariales, lutte contre les violences faites aux femmes...).

Après le scandale Weinstein et autres dans le monde politique et associatif, le SNMH-CGT vous propose de faire le point sur ce qui relève des attitudes de séduction, de harcèlement et d'agression. Car n'en déplaise à certaines actrices, journalistes...qui se font les porte-paroles de la domination masculine voire des masculinistes...les femmes n'ont pas à subir. La lutte contre toute forme de domination, dont celle du patriarcat, est un combat émancipateur auquel participe la CGT. La CGT se bat pour que les femmes gagnent l'égalité professionnelle et combat toutes les violences qui leur sont faites. Drague, harcèlement ou agression ?

Ce tableau, largement diffusé sur les réseaux sociaux et lancé par le site «Paye Ta Shnek» qui recueille les témoignages de harcèlement sexiste dans l'espace public, permet d'identifier les situations qui relèvent de la drague, du harcèlement, ou de l'agression.

COMPORTEMENT	DEFINITION
Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	SEDUCTION
Faire des blagues sur les blondes	SEXISME
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	SEXISME
Tenir des propos salaces	HARCELEMENT SEXUEL
Faire un commentaire sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé	HARCELEMENT SEXUEL
Insister après un refus ou une absence de réponse	HARCELEMENT SEXUEL
Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail	HARCELEMENT SEXUEL
Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce « jeu »	HARCELEMENT SEXUEL
User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle	HARCELEMENT SEXUEL
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	HARCELEMENT SEXUEL
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	AGRESSION SEXUELLE
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	AGRESSION SEXUELLE
Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel	AGRESSION SEXUELLE
Forcer une personne à effectuer une fellation	VIOL
Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force	VIOL

Origine du 8 mars

Le 8 mars est né en août 1910, à la II^{ème} conférence internationale des femmes socialistes, à Copenhague, à l'initiative de Clara Zetkin, militante allemande. C'est d'abord le principe et non la date qui est arrêté de mobiliser les femmes « en accord avec les organisations politiques et syndicales du prolétariat dotées de la conscience de classe ». C'est donc avant tout un mouvement politique avant que d'être un mouvement féministe pourtant très actif à l'époque. C'est justement pour contrecarrer l'influence des groupes féministes sur les femmes du peuple que Clara Zetkin propose cette journée, car elle rejetait l'alliance avec les « féministes de la bourgeoisie ».

Quelques années plus tard, la tradition socialiste de la Journée internationale des femmes subit le contrecoup du schisme ouvrier lié à la III^{ème} Internationale. C'est en Russie que la Journée des femmes connaît son regain : en 1913 et en 1914, la Journée internationale des ouvrières y est célébrée, puis le 8 mars 1917 ont lieu, à Petrograd (aujourd'hui Saint-Petersbourg), des manifestations d'ouvrières que les bolcheviques désignent comme le premier jour de la révolution russe. Une nouvelle tradition est instaurée : le 8 mars sera dès lors l'occasion pour les partis communistes de mobiliser les femmes. Après 1945, la Journée des femmes est officiellement célébrée dans tous les pays socialistes (où elle s'apparente à la fête des mères !).

La titularisation : où en sommes-nous ?

Une étape du processus de titularisation vient d'être clôturée pour cette session 2018, depuis la fin des inscriptions aux concours le 13 février dernier.

Pour rappel, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet avait institué un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels de toutes les catégories remplissant certaines conditions, dispositif prolongé par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 jusqu'au 13 mars 2018. Pour le Sauvadet « décret-liste » l'ordonnance du 13 avril 2017 prolonge ce délai jusqu'en décembre 2020.

Afin d'entrer dans le détail des droits ouverts par la titularisation on pourra se référer aux multiples et excellents articles publiés sur le sujet de la titularisation par la CGT-culture et disponibles sur le site.¹

LES GRANDES LIGNES DU PROCESSUS AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS

La levée de dérogation au CMN

Il ne peut y avoir d'emploi dérogatoire pour des missions et fonctions pour lesquelles existe un corps de fonctionnaire. Or, au CMN, en tant qu'établissement public dérogatoire, tous les emplois pouvaient être occupés par des contractuels, jusqu'en 2017. Engagée depuis 2014, la négociation au sein du Ministère de la Culture sur la liste des emplois non dérogatoires menée par la CGT-Culture, a notamment permis d'exclure de la dérogation tous les emplois de catégorie C, ouvrant ainsi à tous les agents de catégorie C de l'établissement l'accès à la titularisation « Sauvadet » (décret n° 2017-436 du 29 mars 2017 dit « décret-liste »).

Sur les 524 agents estimés éligibles au CMN, 512 le sont au titre du « décret-liste ».

Les comités de suivi

Au cours des comités de suivi du Ministère de la culture qui se sont tenus à plusieurs reprises de juin à novembre 2017 pour rester vigilants sur le processus, la CGT a insisté sur plusieurs points, en particulier:

- La sortie de dérogation de certains emplois relevant encore de l'article 3.2.
- L'extension du périmètre des attributions du Comité d'experts.
- Le maintien de la rémunération à 100 % des emplois de la catégorie C pour laquelle rien n'avait été initialement prévu ².
- La création de nouveaux corps d'accueil de fonctionnaires lorsqu'ils n'existent pas encore.
- La nécessité de proposer des formations adéquates pour toutes les catégories (ce qui n'était auparavant pas le cas pour la catégorie C dans le cadre du Sauvadet I) et l'importance d'accompagner les agents, tout particulièrement ceux des établissements publics dérogatoires, dans la préparation aux concours réservés.³

La CGT-Culture avait aussi demandé à la Ministre de la Culture Françoise Nyssen de rendre éligible à la session de 2018 les agents du CMN en poste au 31 mars 2016 mais recruté sous CDI ultérieurement. Madame la Ministre n'a jamais répondu à cette demande.

Les recours et le comité d'experts

Le comité d'experts – instance paritaire – chargé d'examiner les recours gracieux s'est vu attribué un exercice extrêmement restreint. En effet ont été exclus de son appréciation tous les recours portant sur la catégorie hiérarchique ou la nature non dérogatoire de l'emploi provenant des agents des établissements publics (CMN) ou des services ne disposant pas de cadre de gestion, ou lorsque le cadre de gestion ne s'appliquait pas à l'agent. Cela revient, de fait, à écarter la quasi-totalité des dossiers de recours !

Malgré des demandes répétées et insistantes de la CGT, le Ministère de la culture a fermé la porte définitivement à toute possibilité pour la commission d'examiner tous les dossiers de recours.

De fait, aucun dossier relevant du CMN n'a été transmis à la commission d'experts.

Seuls 16 dossiers émanant pour l'essentiel de l'École Nationale des Arts Décoratifs sont passés en commission d'experts. Alors que les dossiers portaient sur une mauvaise appréciation des fonctions exercées en catégorie B et étaient solides, aucun n'a reçu d'avis favorable de l'administration. Tous avaient pourtant eu un avis favorable des organisations syndicales.

Malgré tout, dans l'ensemble, quelques avancées :

- Une quarantaine de recours aurait reçu un avis favorable sur la centaine présentée, dont 14 sur 32 au CMN.
- On notera aussi que le ministère a exercé une « appréciation favorable à l'ancienneté » en desserrant les calculs d'ancienneté pour rendre ainsi un certain nombre d'agents éligible à la titularisation.

L'appréciation des recours au CMN

Un nombre égal de recours ont été portés en catégorie A et B (13) dont la grande majorité des avis positifs a porté sur la nature non dérogatoire de l'emploi. En revanche, on voit que sur la totalité des recours au CMN, aucun de ceux qui portaient sur la catégorie (9 recours en catégories B et C confondues) n'a reçu d'avis favorable à l'exception d'un seul en catégorie A, qui, de fait, partait d'une erreur manifeste administrative de départ.

Emplois dérogatoires, article 3.2

Près de 20 % de catégorie B sont encore maintenus à la dérogation et plus de 65 % pour les emplois de catégorie A !

L'expérience montre que les agents lésés par le maintien de leur emploi à la dérogation qui ont tenté un recours gracieux auprès du Ministère ont tous été déboutés de leurs recours.

Cependant une petite lumière au bout du tunnel : parmi ceux-ci un agent du Musée du Quai Branly a porté son recours au Tribunal Administratif de Paris. La CGT l'a aidé à construire son argumentaire, les fonctions réellement exercées relevant manifestement des missions du corps des Chargés d'Études Documentaires de catégorie A, en dépit de son intitulé de « commissaire d'exposition, organisateur d'événements, régisseur, restaurateur et responsable de collections en art extra-occidental ».

Le Tribunal Administratif de Paris a jugé en référé en janvier 2018 qu'il existait « un doute sérieux sur la légalité » du maintien de son emploi sur la liste des emplois dérogatoires et a contraint le Ministère de la Culture à lui délivrer une attestation d'éligibilité afin qu'elle puisse s'inscrire au concours réservé des Chargés d'Études Documentaires. Une belle victoire !

Il faut rappeler que la loi est tenue pour supérieure au décret, et se doit donc d'être appliquée en tant que telle par les établissements.

Une troisième session à obtenir

La prolongation du processus Sauvadet jusqu'en 2020 est confirmée. Reste à obtenir l'ouverture de la troisième session prévue pour 2019 ou 2020 qui est absolument nécessaire pour les agents contractuels des établissements publics dérogatoires.

La CGT demande l'application de l'ordonnance du 13 avril 2017 n° 2017-543 qui permet le report de l'ouverture aux recrutements réservés jusqu'en 2020. Au cours du comité de suivi du vendredi 27 octobre 2017 l'administration a pris note de la demande de la CGT pour l'organisation d'une nouvelle session de concours en 2019. Celle-ci ne concernerait cependant que les agents dont les emplois s'inscrivent dans la levée de dérogation (le « décret-liste »).

Les agents qui n'ont pas encore l'ancienneté requise devraient pouvoir ainsi continuer à cumuler de l'ancienneté. Comme le rappelle la Circulaire DGAFP du 5 avril 2017 « *Le projet d'ordonnance prévoit la possibilité, pour ces mêmes agents, de bénéficier de ce dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'au 31 décembre 2020* ». D'où l'importance que les concours soient ouverts à cette date ! La CGT y veillera !

Le plan de titularisation, la levée de dérogation c'est du droit en plus !

En aucun cas la titularisation n'est pour autant une obligation !

L'agent éligible fait le choix, en fonction de ces critères personnels (rémunération, retraite, mobilité, missions...) de s'inscrire au concours réservé pour tenter d'être titularisé ou de rester contractuel de l'État ou de son EPA. **Même après s'être inscrit et avoir été reçu au concours, il dispose encore de 6 mois (C) ou un an (A et B) pendant sa période de stage pour changer d'avis.**

L'agent qui ait le choix de rester contractuel garde le bénéfice des éléments contenus dans son contrat et de son cadre de gestion – **il reste sur son poste s'il le souhaite** - y compris dans les EPA dérogatoires.

Le statut de fonctionnaire offre des garanties en matière de sécurité de l'emploi, d'équité, de transparence, de rémunération, d'évolution de carrière, de mobilité... Mais l'important est de faire ce choix en toute connaissance de cause, éclairée de tous les droits garantis par les textes. Exercez son droit d'option, est une chance à saisir, mais non une obligation!

Pour aller plus loin

L'Union Fédérale des Syndicats de l'État demande l'ouverture d'un nouveau plan de titularisation pour l'ensemble des trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière).

Pourront alors se poser entre autres revendications: celle de la prime d'installation pour les nouveaux titularisés, du maintien de la rémunération à 100 % pour toutes les catégories, et des conditions d'éligibilité des agents en poste au 31 mars 2016, mais recrutés en contrat CDI après cette date...

Ombres à l'horizon

Restera un sujet de taille: les orientations du CMN visant à obtenir la gestion en propre des titulaires avec les conséquences néfastes que cela peut avoir sur la garantie d'intégrité et d'équité, sur l'évolution de carrière, sur la mobilité vers d'autres affectations hors CMN de ces agents, sur les processus disciplinaires, etc.

Quelques informations de dernière minute

Certains agents ont omis d'envoyer dans les délais le dossier administratif avec l'attestation d'éligibilité accompagnée d'une pièce d'identité. Une appréciation « clémente » a été demandée par le SNMH au CMN auprès du Ministère ou de la SIEC.

Certains agents ont aussi reçu l'information qu'ils ne pouvaient pas s'inscrire au concours sous le prétexte qu'ils ne possèdent pas encore la nationalité française. Or, l'inscription est possible si la demande de naturalisation est en cours, une demande a été faite pour une appréciation favorable concernant les délais.

Erratum

Dans notre dernier communiqué sur le processus « Sauvadet » Il était proposé aux agents qui le souhaitent de demander à l'administration une fiche financière pour estimer leur nouvelle situation en tant que fonctionnaire. Nous précisons que cette fiche ne sera disponible qu'après avoir été reçu au concours.

1 A lire : les communiqués et textes sur la levée de dérogation publiés par la CGT-Culture disponibles sur le site CGT-Culture/

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la CGT-Culture par mail avec comme objet : titularisation 2017 à cgt-culture@culture.gouv.fr

2 Le maintien de la rémunération à 100 % pour les emplois de la catégorie C a été obtenue, dans la limite du point d'indice (367) du dernier échelon du 1er grade des corps de catégorie C.

3 Les épreuves du concours « réservé » sont adaptées afin de favoriser la valorisation de l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans son emploi. Le nombre de postes ouverts est égal au nombre d'inscrits La titularisation se fait sur place (sur l'affectation du contractuel) à l'issue d'une période dite de stage (6 mois pour les corps de catégorie C, un an pour les autres).

VIIIème congrès du SNMH CGT-Culture

Le VIIIème congrès de la SNMH-CGT Culture, le Syndicat national des monuments historiques, syndicat CGT représentant les personnels du CMN, s'est tenu les 6,7, et 8 février dernier, dans les locaux de l'Union locale du XIXème, en bordure du canal de l'Ourcq.

Réuni tous les trois ans, le congrès doit permettre de discuter et de débattre de nos textes d'orientation et de ce qui va constituer nos axes revendicatifs pour les trois prochaines années.

Au cours du congrès, sont élus les membres des organes dirigeants du syndicat : la commission exécutive, organe dirigeant, et le secrétariat national, son organe exécutif qui élit en son sein son secrétaire général et ses secrétaires nationaux.

Les sections locales du syndicat ont élu leurs délégués, chargés de voter les textes des amendements et élire la nouvelle commission exécutive qui élit ensuite le secrétariat.

Comment s'organisent les journées de congrès

Commencé largement en amont avec les demandes d'amendements, le congrès est une somme de travail, de commissions et de débats. Il est l'occasion de se rencontrer, de recréer du lien, de mieux se découvrir et se connaître, de déterminer ensemble les grands axes des politiques à venir. C'est un appel à constituer une équipe, à tisser des solidarités.

Premier jour

Le sillon tranquille et mystérieux des cygnes et le caquetage des canards glissant en file indienne sur le canal ont prélué à l'ouverture du congrès. Dans un Paris qui commençait à s'emmitoufler dans les flocons et le silence, le premier jour a été consacré aux contributions des différentes sections locales et à la formation des commissions avec lecture des amendements proposés. Les interventions ont été riches abordant autant des problématiques spécifiques aux différents monuments que la nécessité de déterminer les grandes lignes de notre action pour les trois ans qui viennent, avec en ligne de mire l'analyse et la résistance aux effets néfastes du projet gouvernemental Action publique 2022.

Quelques points névralgiques récurrents

Les conditions de travail

Un déficit de communication qui induit le manque de visibilité de monuments, « petits » ou isolés géographiquement, est un facteur fréquent de souffrance au travail, de fermeture ponctuelle, de non-renouvellement de postes. Des projets d'activités culturelles pour y pallier sont régulièrement évoqués mais curieusement leur financement semble toujours manquer, alors que d'autres installations artistiques plus portées médiatiquement bénéficient de meilleur terreau...

Un questionnement renouvelé sur la pertinence de périmètres très élargis, où un seul administrateur est en charge de plusieurs monuments (jusqu'à 6!) très éloignés les uns des autres. Là aussi, cela génère des difficultés de lien, des situations d'isolement.

La destruction des solidarités peut aussi être le fait de la multiplication de cadres intermédiaires au périmètre de responsabilité et situation hiérarchique flous. Là où naît une crise l'administration tend à vouloir individualiser les problématiques, en traitant au cas par cas, sans prendre en compte les aspects structurels à la racine des conflits, et contribue ainsi à envenimer des situations déjà tendues.

Les dérives liées à la demande accrue de polyvalence des agents. Polyvalence qui introduit un caractère impersonnel et interchangeable où l'agent perd le sentiment valorisant de lui-même, de son travail spécifique non reconnu, la « déprime » s'installe vite plutôt que la motivation.

A tous les échelons, dans différents départements au siège et dans les bureaux, la situation n'est pas plus rose, des restructurations répétées conduisent plus à une forme de désorganisation perpétuelle et à la démotivation des cadres, qui ne savent plus « où donner de la tête », les pots de départ se font plus nombreux que ceux des arrivées...

La vie syndicale

Les délégués font part d'un souhait de communication transversale accrue entre sections, que les informations circulent sur les actions dans les monuments, avec leurs conséquences et les victoires obtenues. Celles-ci peuvent avoir des répercussions positives sur d'autres sites.

On constate l'impact des questions financières : l'établissement ne commence à répondre qu'à partir du moment où il perd de l'argent, les mobilisations sont essentielles. On est toujours au rapport de force.

Comme le précise une déléguée la division a inmanquablement des conséquences au bénéfice de l'administration.

Des informations précieuses sur ce qu'est une Union Locale

Serge Sellier, Secrétaire général de l'Union locale du XIXème, nous a rappelé que l'Union locale est l'union de l'ensemble des sections syndicales d'un même lieu. Elles sont en complémentarité et non en concurrence. Une Union locale est l'émanation des syndicats de son territoire, il existe donc une culture historique et sociale différente pour chaque UL. Il rappelle le mot d'ordre de la CGT « Pas de service public sans industrie » « Pas d'industrie sans service public ». Lors des actions sur les monuments, il faut savoir faire jouer les solidarités transversales et avoir le réflexe de contacter les UL en renfort ! C'est par ailleurs un lieu de rencontre des différents métiers et statuts (public/privé) et un lieu d'éducation populaire avec des formations et des rendez-vous thématiques (débat, projections de films...).

Le rapport d'activité 2015-2018

Emmanuelle Laboue, Secrétaire générale sortante, rappelle le contexte et les écueils rencontrés par la dernière mandature, et met l'accent sur la perpétuelle nécessité de tisser les liens avec les territoires, de faire vivre la vie syndicale dans les sections.

Là où l'administration tend à individualiser, voire à discréditer ou monter les syndicats les uns contre les autres, il s'agit de prendre la vraie mesure des souffrances et de leurs séquelles qui peuvent conduire à des situations dramatiques, et laisser les revendications personnelles, les particularités d'affinités... Vigueur et souplesse restent nécessaires.

La section Île-de-France a été reconstituée, et la section Île de la Cité également.

Puis ce fut la répartition des commissions pour la lecture des amendements proposés.

Le travail des commissions s'étant prolongé tard dans la soirée, nous avons eu la surprise de découvrir un Paris totalement silencieux, des trottoirs enneigés quasiment impraticables, où il fallait se diriger à pas très menus sous peine de chutes spectaculaires...

Deuxième jour

Le deuxième jour a été consacré aux rapports des commissions sur les amendements des textes d'orientation avec vote, avec un point sur la situation et le devenir du CMN. En général les amendements ont été approuvés. D'autres, malgré leur intérêt indubitable, n'ont pas été retenus.

La journée s'est terminée au son de la guitare de Sonia Acurio et de l'accordéon de Miguel Mena. Puis tout le monde a entonné l'hymne désormais fameux de la section « moules-frite », le pot fraternel s'est tenu dans une atmosphère de chalet...

Les orientations du CMN

Des éclaircissements ont été donnés sur le budget du CMN, le financement du château de Villers-Cotterêts, budget plus important que celui de l'Hôtel de la Marine, qui pourtant s'avère déjà un gouffre... l'éventuel passage en EPIC du CMN, apparemment peu probable pour l'instant, en revanche le souhait du CMN d'obtenir dans le cadre de la nouvelle titularisation la gestion en propre des agents avec des conséquences potentiellement néfastes pour les agents semble se préciser...

Au-delà ou en-deça des conditions de travail et de leurs effets, se profile aussi des tendances de fond inquiétantes : si L'État se désengage de plus en plus du financement du patrimoine et considère de moins en moins la conservation du patrimoine comme une fonction régaliennne, s'engouffre alors le risque, voire la nécessité dans un environnement très concurrentiel, pour le CMN de se voir et d'agir comme un simple « opérateur touristique » avec ce que cela induit de réflexes à visée plutôt « commerciale » que culturelle, sous la férule du chiffre.

Troisième jour – Election du nouveau bureau

Le dernier jour fut dédié au renouvellement de la commission exécutive et du secrétariat national.

Jean-Elie Strappini, trésorier sortant mais pas sorti, a présenté le rapport financier des 3 dernières années. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

À la suite du rapport de la commission des candidatures, et de la présentation des différents candidats, les délégués ont procédé au vote pour élire la nouvelle commission exécutive.

La nouvelle mandature et ses objectifs

Après délibération et vote, la CE a élu le nouveau secrétariat national, organe exécutif, comme suit :

<p>Sophie Méreau, secrétaire générale</p> <p>François Albot, secrétaire général adjoint</p> <p>Jean-Elie Strappini, trésorier</p> <p>Eve Brennan, secrétaire nationale</p> <p>Stéphane Auligné, secrétaire national</p>
--

Outre un travail de fond sur les revendications concernant les conditions de travail (pénibilité, revalorisation et attribution des Ticket-restaurants, droit de retrait...) Sophie Méreau, élue Secrétaire générale, souhaite redynamiser la vie syndicale :, faire revivre la publication régulière du Monuments Infos, où sera rendu compte la vie des différents monuments, relancer les heures mensuelles d'information syndicale afin d'être au plus près des agents et de leurs préoccupations, soutenir les sections locales. Réactiver les liens entre les régions et Paris, ainsi qu'entre elles. Les compte-rendus des diverses instances et réunions seront régulièrement publiés, les informations doivent pouvoir remonter régulièrement et être partagées sur tout le territoire.

Clôture

Commencé sous une lente mais inexorable chute de neige, le congrès s'est achevé sous les bons auspices d'un soleil étincelant, des stalactites miroitantes aux fenêtres... Force est de constater que les congressistes du SNMH-CGT auront su braver les éléments.

Le cap est mis sur une mobilisation déterminée contre le projet Action Publique 2022, une vigilance sur la levée de dérogation et la poursuite du processus de titularisation jusqu'en 2020.

Partage, solidarité et résistance sont les moteurs des trois années à venir.

...et le café gourmand de clôture portait bien son nom avec non pas un seul mais 7 gâteaux nantais apportés par François Albot aux effluves antillaises enchanteresses.

Assier (Lot) :

Choix de l'administration du CMN, ici comme ailleurs, de fermer le monument pendant la basse saison... Non, rectification de l'ouvrir sur réservation... Ce qui revient au même. Ici comme ailleurs, nous nous trouvons devant un petit site excentré qui a le malheur de ne pas drainer les foules en délire du Mont-Saint-Michel ou de l'Arc de Triomphe, et pour lequel les investissements en termes de moyens, de personnels, de communication, de projets scientifiques et culturels impulsés par la direction du CMN ne se sont pas révélés à la hauteur (cf. chiffres de fréquentation mis en avant lors du Comité Technique du 20 février 2018 pour justifier de cette « fermeture »). Parmi ces ailleurs en périphérie du réseau du CMN, citons également Charroux, Chareil-Cintrat, le cloître de la cathédrale de Bayonne et, dans une moindre mesure, la maison d'Ernest Renan (Tréguier) pour laquelle depuis des années nous nous opposons à sa « fermeture en basse saison ».

Colonne de Juillet (Paris) :

Bientôt les bâches publicitaires ornant ce monument-nécropole qui recueille en son sein les dépouilles des Révolutionnaires de 1830 et quelques de 1848 –bâches qui ont défrayé la chronique dans la presse autour de la notion de « profanation de sépultures » –, ne seront plus, laissant place à des groupes de visiteurs accompagnés d'un conférencier du Service des Conférences Ile de France. Passée la joie de voir un nouveau monument du CMN ouvert à la visite, une question se pose encore : comment faire pour rallier ce monument. En effet, des problèmes de voiries nous laissent songeurs quant à la façon dont le conférencier et son groupe arriveront à accéder sans encombre au cœur de cette place ou rond-point en l'absence de passerelles, hirondelles ou autres passages cloutés... A suivre.

Carnac (Morbihan) :

Ou la disparition des conférenciers payés à la prestation par le CMN remplacés par une cession à un prestataire extérieur de l'annuaire des conférenciers qui oeuvraient jusqu'à présent pour le compte du monument. En bref, On prend les mêmes mais on ne s'en occupe plus et on délègue la mission à un prestataire extérieur histoire de faire des économies sur le plafond d'emploi... Encore un accroc à cette mission première de la médiation au sein du Centre des Monuments Nationaux. Le positionnement de ce dernier comme Premier opérateur touristique et culturel en France aux dires de M. Bélaïval, passe notamment par une déperdition du sens des missions des agents sur le terrain avec une exigence de plus en plus poussée vers le quantitatif au détriment du qualitatif...

Château d'If (Bouches du Rhône) :

Un Inspecteur Sécurité-Sûreté au Travail (ISST) est demandé ! Sa mission, s'il l'accepte, est de protéger la porte d'entrée (basse) des risques de heurts ou de chocs à la tête. Depuis le 14 novembre 2017 (date du CHSCT Grand Sud où cette demande a été formulée) jusqu'à ce jour (15 février 2018), l'ISST se fait toujours espérer. En attendant, de nouveaux visiteurs sont repartis avec la bosse, non pas des maths, mais du château d'If !

La Loge de Sully (Paris) :

Après notre opposition au projet initial de l'administration consistant en une externalisation de la surveillance de nuit les week-ends jusqu'alors réalisés par les agents de la Loge à Sully. Projet qui risquait d'exposer l'Hôtel de Sully à un risque de partir en fumée si d'aventure un feu venait à se déclarer du fait des temps d'interventions du prestataire porté à 45 minutes, quand il ne faut que 15 minutes à l'incendie, aux dires des pompiers du 4ème arrondissement, pour devenir incontrôlable. La direction du CMN a été obligée de revoir sa copie. Maintenant, une personne sera bien présente en permanence les week-ends en nocturne pour assurer la surveillance de ce fleuron de l'architecture de style Louis XIII et, également, siège administratif, de notre établissement public. Comme nous le disions dans un de nos tracts dernièrement : en matière d'externalisation, le CMN fait vraiment feu de tout bois !

Palais-Royal (Paris) :

Tout va on ne peut mieux... De plus en plus d'agents sont en arrêt maladie du fait des lourdes grilles (plusieurs dizaines!) que les agents doivent quotidiennement ouvrir et fermer ; nombres de nouveaux agents une fois arrivés dans ce domaine sont repartis aussi sec ; le peu d'agents restants travaille souvent en situation de sous-effectif... Ce qui a amené l'administration locale à proposer une externalisation partielle de l'accueil-surveillance (pour les ouvertures et fermetures). Ce contre quoi le SNMH-CGT s'est fermement opposé lors du CHSCT du 7 décembre dernier. Le projet a été abandonné, et tout va on ne peut mieux au Domaine du Palais-Royal, car comme le disait l'administrateur de ce site en Comité Technique : « un esprit d'équipe est en train de se restaurer ». Attendons voir.

Tour Pey-Berland (Bordeaux) :

Suite au suicide d'un visiteur au premier semestre 2017, le filet de sécurité n'est toujours pas réparé en parties hautes de la tour (qu'en est-il également du parcours de visite sur les Tours de la cathédrale de Chartres où un tel sinistre s'est produit début 2017 ?). Devant la crainte des agents de Pey-Berland qu'un nouveau suicide ne vienne à se produire, l'administration se borne à leur proposer un stage « prévention suicide ». Pourtant, le bon sens aurait voulu qu'on répare tout d'abord le filet afin de parer à la survenue de toute nouvelle tentative, avant que de songer à proposer des stages « cellules de crise » pour permettre d'exorciser des événements aussi traumatiques. Ici comme ailleurs, lorsque les agents font part de leur crainte quant à un problème organisationnel, structurel ou autre (ici de sécurité), au lieu de traiter le problème à la source on préfère guérir que prévenir en soignant les témoins plutôt que le corps malade (le monument et ses failles de sécurité).

Trophée d'Auguste à La Turbie (Alpes-Maritimes) :

Le réaménagement du bâtiment accueil-boutique est prévu fin 2018. Ce n'est pas trop tôt lorsque l'on sait que cet auguste monument niché sur les hauteurs de Monaco bénéficiait jusqu'à présent d'un bâtiment d'accueil « dans son jus », espace copartagé par les agents, les insectes, les ruissellements d'eau, la laine de verre tout au long de l'année.

Mont Saint Michel (Manche) :

La CGT-Culture a interpellé Emmanuel Macron le 27 février au Musée d'Orsay lors d'une visite privée. Cela à été l'occasion pour les membres du SNMH-CGT d'interpeller le président de la République sur le devenir du Mont Saint Michel et du Centre des Monuments Nationaux. Nous lui avons dit que le CMN n'avait pas à payer les pots cassés des erreurs des collectivités territoriales qui se sont lancées dans un projet pharaonique et dispendieux. L'avenir du CMN dépend pour partie du bon fonctionnement de la péréquation dont le Mont Saint Michel en est un élément clef. Ce monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO doit rester un monument national.

E p h é m é r i d e

Quand?	Quoi?	Qui?
09/01/18	Saint-Cloud : Heure mensuelle d'info syndicale	Méreau, Strappini
16/01/18	Réunion section Ile-de-France	La section
25/01/18	Sully : heure mensuelle d'info syndicale	Revaireau, Albot, Susanj
30/01/18	CHSCT Central	Albot, Strappini, Levassort, Revaireau, Roffino, Poisson
30/01/18	Grève Panthéon et Arc de triomphe : envahissement du CHSCT central	Pas mal de monde
01/02/18	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Pucci
6,7,8/02/18	Congrès SNMH-CGT	40 congressistes venus de toute la France
12/02/18	Signature protocole de fin de grève Arc de triomphe	Méreau, Albot, Strappini, Ramond
13/02/18	Bureau national CGT Culture	Méreau
15/02/18	CHSCT Sud	Roffino, Levassort, Guittard
20/02/18	Comité technique	Albot, Strappini, Brennan, Levassort, Ricciuti, Poisson
22/02/18	Comité de suivi Sauvadet CMN	Strappini, Brennan, Krier
23/02/18	CHSCT Paris petite couronne	Albot, Strappini, Brennan
01/03/18	Réunion section Ile-de-France	
05/03/18	HMI Carcassonne	Méreau, Albot
06/03/18	HMI Salses	Méreau, Albot
06/03/18	HMI Palais-Royal	Strappini, Hamimed, Raoult
07/03/18	HMI Rambouillet	Strappini, Bodereau, Raoult
08/03/18	CHSCT Spécial Carcassonne	Levassort, Méreau, Albot
08/03/18	Commission exécutive CGT Culture	
15/03/18	CHSCT Nord Ouest	Délégation
22/03/18	Grève Fonction publique	Tout le monde
27/03/18	Comité technique	Délégation
05/04/18	CHSCT Paris petite couronne	Délégation
17/04/18	Comité technique	Délégation
19/04/18	Visite CHSCT Saint-Vincent-sur-Jard	

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :